

DEC213592IN2P3

Décision portant nomination de M. Philippe Laborie aux fonctions de chargé de mission

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Philippe Laborie, ingénieur de recherche hors classe, est nommé chargé de mission auprès du directeur général délégué à la science pour l'Institut National de Physique Nucléaire et de Physique des Particules, du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2023.

Sa mission a pour objet les projets et la qualité.

Pour l'exercice de cette mission, M. Philippe Laborie demeure affecté au Laboratoire de Physique Corpusculaire de Caen à Caen.

Article 2

Du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2023 M. Philippe Laborie, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Normandie.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 07 février 2022

Le Président-directeur général
Antoine Petit

